

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du samedi 23 avril 2022

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Claudine CAUMONT
- Kevin LE COENT
- Katy COSQUER
- Jean-Philippe SEGUIN
- Maxime LE LEPVRIER
- Emmanuelle MARESCA
- Catherine LE PROVOST

Absente :

- Laurence GUEGAN

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Compte de gestion, compte administratif commerce 2021

Le compte de gestion est établi par le comptable et le compte administratif est établi par la commune.

→ Le budget 2021 a été voté à l'unanimité.

2- Dissolution du budget commerce

Le budget commerce n'a plus lieu d'exister car l'emprunt est remboursé.

→ La dissolution votée à l'unanimité.

Réaffectation du résultat du budget commerce au budget de la commune (22 998,42 € en section de fonctionnement et 1 058,76 € en section d'investissement).

3- Compte de gestion commune 2021

4- Compte administratif commune 2021

Le conseil a approuvé le compte de gestion, arrêté en fonctionnement à 254 343,32 € de dépenses et à 328 850,62 € de recettes. En investissement, les dépenses s'élèvent à 321 745,92 € et les recettes à 44 383,58 €.

→ Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune a été validé avec un résultat net de fonctionnement de 117 925,29 €.

→ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

5- Affectation du résultat commune 2021

Il est proposé d'affecter le résultat net de fonctionnement de 117 925,29 € au BP 2022.

Il est proposé de reporter le déficit d'investissement de 55 813,04 € au BP 2022.

→ Affectation du résultat validée à l'unanimité.

6- Taux d'imposition 2022

Proposition de maintenir les taux d'imposition, soit la taxe foncière sur le bâti à 41,11 et la taxe foncière sur le non bâti à 66,96 %.

→ Proposition votée à l'unanimité

7- Budget commune 2022

Le budget 2022 est arrêté en section de fonctionnement à 327 248 €.

Les principales dépenses sont les charges à caractère général (combustibles, fournitures, entretien, maintenance...) : 104 380 €, les charges de personnel 140 400 € et les autres charges de gestion courante 44 900 €.

Les recettes attendues proviendront des impôts et taxes à hauteur de 181 421 et des diverses dotations et participations, prévues pour un montant de 104 927 €. Les autres produits de gestion courante sont estimés à 29 000 € dont 21 000 € correspondant aux loyers des logements communaux.

Le budget 2022 est arrêté en section d'investissement à 444 306,2 €.

Les principales dépenses sont consacrées à la voirie dont une partie a déjà été réalisée. Un programme est également prévu pour les chemins d'exploitation agricole et pour l'entretien des douves. Le conseil consacre 90 000 € au chapitre des bâtiments communaux et 10 000 € pour l'aménagement paysager du bourg. 103 937 € sont prévus pour finaliser les chantiers de la maison d'assistantes maternelles (MAM), l'auvent de la salle des fêtes et la chapelle Saint Laurent. 26 000 € sont inscrits au budget pour l'achat de mobilier pour la salle des fêtes (chaises, lave-vaisselle...) et 2 500 € pour du matériel informatique à destination de l'école.

Les recettes sont produites par l'excédent de fonctionnement de 2021 (117 925,29 €), un virement de la section de fonctionnement (14 568 €), la FCTVA (49 000 €) et les diverses dotations et subventions (subventions DETR, Caf, CCKB, plan de relance, pour les travaux en cours de finition - MAM, auvent - et les travaux à venir - chapelle Saint-Laurent).

→ Le budget primitif 2022 – section de fonctionnement est voté à l'unanimité.

→ Le budget primitif 2022 – section d'investissement est voté à l'unanimité.